

Le code de bonne conduite de Tenderbee définit les comportements éthiques que doivent adopter tous les Utilisateurs de Tenderbee. Notre entreprise repose sur des valeurs de transparence, d'échange et de confiance, raison pour laquelle notre code se base sur le principe de respect que nous estimons essentiel à la bonne entente entre les Utilisateurs. Nous comptons donc sur chacun d'entre vous pour la bonne mise en application de ce code.

LES DIX COMMANDEMENTS DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

- 1. Je suis **honnête et transparent** dans ma relation avec le Maître d'ouvrage.
- 2. Je m'engage à 100% lorsque je déclare être disponible pour remettre un devis.
- 3) Je veille à rester poli et aimable tout au long du projet réalisé pour le Maître d'ouvrage.
- 4) Je respecte les règles de sécurité sur le chantier. En tant qu'Entrepreneur général, je souscris à toutes les assurances mentionnées dans le bon de commande Tenderbee.
- 5) Je **suis ponctuel**. Si un empêchement ou une modification devait survenir, les Utilisateurs se doivent de prévenir leur interlocuteur dans les plus brefs délais. Dès que j'ai des retards sur mon planning, je tiens au courant le Maître d'ouvrage.
 - 6) Je ne pars pas avec les biens de la personne pour qui je réalise la tâche.
- 7) Je ne **propose mes services** que pour les demandes auxquelles je suis convaincu de pouvoir répondre efficacement.
- 8) Je fais mon possible afin de réaliser la tâche de la **meilleure des manières** dans le respect de ce pour quoi je me suis engagé. Lorsque je finalise mon chantier, je m'assure que tout est en état de fonctionnement et que tout est propre.
 - 9) Je n'absorbe aucune substance pouvant altérer mes capacités à réaliser la tâche en toute sécurité.
- 10) Si je remarque qu'il manque initialement quelque chose dans la demande du Maître d'ouvrage, je m'engage à en discuter avec lui lors de la phase de devis.

